

Spot

## Le pari d'une nouvelle citoyenneté

Il semble plus facile de convaincre en faisant peur qu'en faisant appel à la raison. C'est ce que les partisans du «oui» au droit de vote des résidents non luxembourgeois aux élections législatives ont découvert ces dernières semaines: ce «oui» semble caler, comme si une partie de la population luxembourgeoise s'apprêtait à voter «non», simplement pour «exister».

Comment en est-on arrivé là, alors qu'il y a six mois, une majorité des électeurs se prononçaient dans les sondages pour la réforme proposée?

Les partisans du «oui» auraient-ils oublié de s'adresser au cœur des électeurs? Tous les arguments politiques ou philosophiques du monde ne l'emporteront pas, si ceux qui les avancent ne parviennent pas à faire ressentir à l'électeur qu'il est le héros du vote, celui qui va par sa décision peser favorablement sur l'orientation que prendra la société luxembourgeoise à la suite de la réforme constitu-

tionnelle qui s'annonce. Il ne s'agit pas de manipuler l'électeur, à la manière des publicitaires, mais de le prendre au sérieux, avec ses aspirations et avec ses craintes.

Pourquoi nos responsables politiques n'ont-ils pas associé la population à l'élaboration du contenu des réformes proposées, comme le souhaitait la Ligue des droits de l'Homme? Il eût été bien plus facile d'obtenir l'adhésion des citoyens à des changements qu'ils auraient eux-mêmes contribué à définir.

A dix jours du scrutin, il n'est pas encore trop tard pour convaincre une majorité d'électeurs qu'il n'y a aucun risque à offrir le droit de vote à nos amis non luxembourgeois.

Une annonce du gouvernement serait la bienvenue, qui associe l'élargissement du corps électoral à la mise en œuvre de moyens efficaces contre le chômage, la crise du logement et la situation de l'enseignement, trois phénomènes à l'origine de distorsions inacceptables dans la so-

ciété luxembourgeoise. Une certaine partie de l'électorat les attribue (à tort sans doute) à l'évolution démographique du pays, ce qui l'empêche d'envisager un partage des responsabilités politiques si limité soit-il avec les résidents non luxembourgeois.

Comme le pari de Pascal, celui de la nouvelle citoyenneté est cependant toujours gagnant:

- Le Luxembourg a deux choses à perdre: son identité et son bien-être matériel.

- et deux choses à engager: la pérennité de l'Etat et la crédibilité de son système démocratique; et deux choses à fuir: la peur de l'autre et le ressentiment.

La pérennité de l'Etat n'est pas plus menacée, en choisissant d'accorder le droit de vote aux résidents non luxembourgeois qu'en le réservant aux détenteurs de la nationalité luxembourgeoise, puisqu'elle ne dépend pas du nombre des

électeurs. Voilà un point vidé. Mais la crédibilité de son système démocratique? Pesons le gain et la perte, en faisant le choix de la citoyenneté de résidence. Estimons ces deux cas: si la citoyenneté de résidence est une réussite, le Luxembourg

gagne tout: il conserve non seulement son identité, mais il l'enrichit, tout comme il assure son bien-être matériel en responsabilisant ceux qui y contribuent. Si c'est un échec, il ne perd rien. Même à long terme, le droit de vote accordé aux résidents non luxembourgeois ne menacera pas

la prépondérance des électeurs luxembourgeois. L'échec se limiterait à ce que les citoyens non luxembourgeois s'abstinsent de s'inscrire sur les listes électorales.

Gageons donc que la citoyenneté de résidence est une bonne chose, sans hésiter.

CLAUDE WEBER,

LIGUE DES DROITS DE L'HOMME



